

## CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE



## PREAMBULE

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury du concours et du service organisateur, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2025 du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

## PRESENTATION DU CADRE D'EMPLOIS

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles constituent un cadre d'emplois social de catégorie C et comprend les grades suivants :

- Agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles
- Agent territorial spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

## PRINCIPALES FONCTIONS

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles appartiennent à la communauté éducative. Ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles ou enfantines dans les lieux de restauration scolaire. Ils peuvent également être chargés, en journée, des missions prévues au premier alinéa et de l'animation dans le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental de ces enfants.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION

Le concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe a été organisé au titre de l'année 2025 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret en partenariat avec les centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire.

Le nombre de postes ouverts est de **74 postes**, répartis comme suit :

VOIE D'ACCÈS	NOMBRE DE POSTES
Concours externe	22
Concours interne	45
Troisième concours	7

## CALENDRIER

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES DU CONCOURS	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	13 mars 2025
Date de l'arrêté d'ouverture modificatif	29 avril 2025
Périodes d'inscription	Du 2 avril au 7 mai 2025, prolongé jusqu'au 4 juin 2025
Limite dépôt des candidatures	12 juin 2025, prolongé jusqu'au 15 juin 2025
Epreuve écrite d'admissibilité	8 octobre 2025
Jury d'admissibilité	27 novembre 2025
Epreuve orale d'admission	15, 16 et 17 décembre 2025
Jury d'admission	18 décembre 2025

## CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

### *Le concours externe*

Il est ouvert aux candidats titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) ou du CAP Petite Enfance.

**A titre dérogatoire à la condition de diplôme, le concours externe est ouvert :**

1. aux pères ou mères de 3 enfants et plus
2. aux sportifs, juges et arbitres de haut niveau
3. aux possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une expérience professionnelle, délivrée par le CNFPT.

### *Le concours interne*

Il est ouvert aux fonctionnaires, agents publics et agents mentionnés par l'article L325-3 du Code général de la fonction publique.

Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de **2 ans** au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel (services effectués auprès d'enfants scolarisés en école maternelle, y compris les périodes d'accueil périscolaire et de cantine).

Ils doivent également justifier qu'ils sont **en activité** le jour de la clôture des inscriptions.

## Le 3<sup>ème</sup> concours

Il est ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice pendant une durée de **4 ans** au moins :

- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature,
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (*membres du bureau*).

ATTENTION, ces activités ne peuvent pas être cumulées.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre, à condition que les intéressés n'aient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

La durée du contrat d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont comptabilisées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

## REFUS DES ADMIS A CONCOURIR

Parmi les candidats non admis à concourir :

### En interne :

- 1 candidat n'avait pas les conditions d'ancienneté,
- 2 candidats ne justifiaient pas de services effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel.

### En 3<sup>ème</sup> concours :

- 1 candidat n'avait pas les conditions d'ancienneté.

## PRINCIPAUX CHIFFRES DU CONCOURS

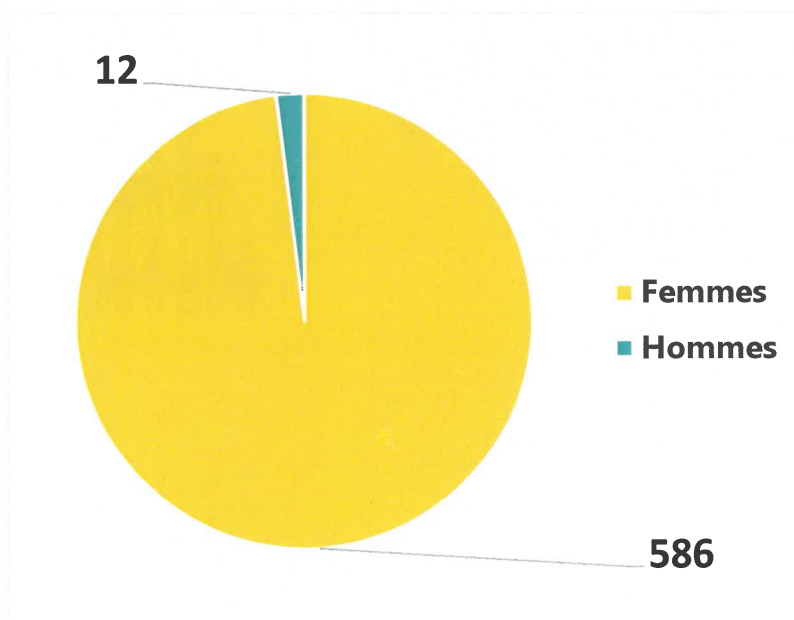
	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours	Total
<b>Nombre de postes ouverts avant transfert</b>	<b>22</b>	<b>45</b>	<b>7</b>	<b>74</b>
<b>Nombre de candidats inscrits</b>	<b>547</b>	<b>172</b>	<b>33</b>	<b>752</b>
<b>Nombre de candidats admis à concourir</b>	<b>450</b>	<b>130</b>	<b>18</b>	<b>598</b>
<b>Nombre de présents à l'admissibilité</b>	<b>368</b>	<b>115</b>	<b>13</b>	<b>496</b>
<b>Nombre de candidats admissibles</b>	<b>69</b>	<b>100</b>	<b>11</b>	<b>180</b>

	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours	Total
Seuils d'admissibilité	14/20	10/20	11/20	-
Nombre de présents à l'admission	67	100	11	178
Nombre de candidats admis	22	48	4	74
Seuils d'admission	14,67/20	13/20	12,67/20	-

## ELEMENTS STATISTIQUES DES ADMIS A CONCOURIR

### Répartition femmes / hommes

Le profil des candidats admis à concourir est majoritairement **féminin** avec **586** femmes soit 98%, pour **12** hommes soit 2%.



## Répartition par âge

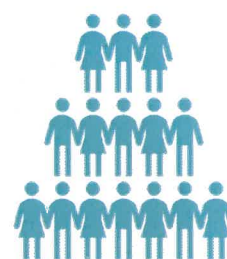
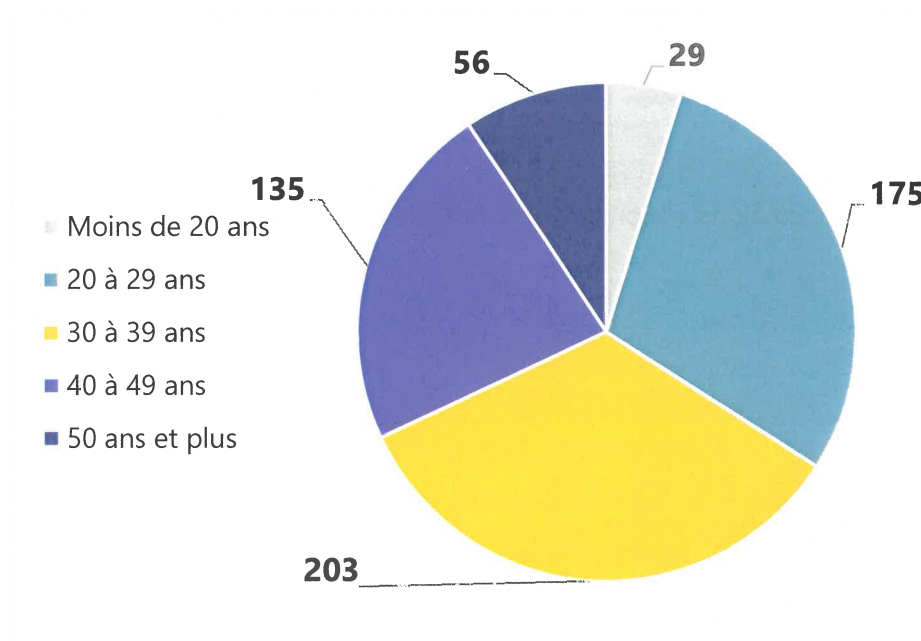
Toutes voies d'accès confondues, les candidats admis à concourir sont majoritairement âgés de 30 à 39 ans, avec 203 personnes, soit **34 %**.

Viennent ensuite les 20-29 ans, au nombre de 175 (**29 %**).

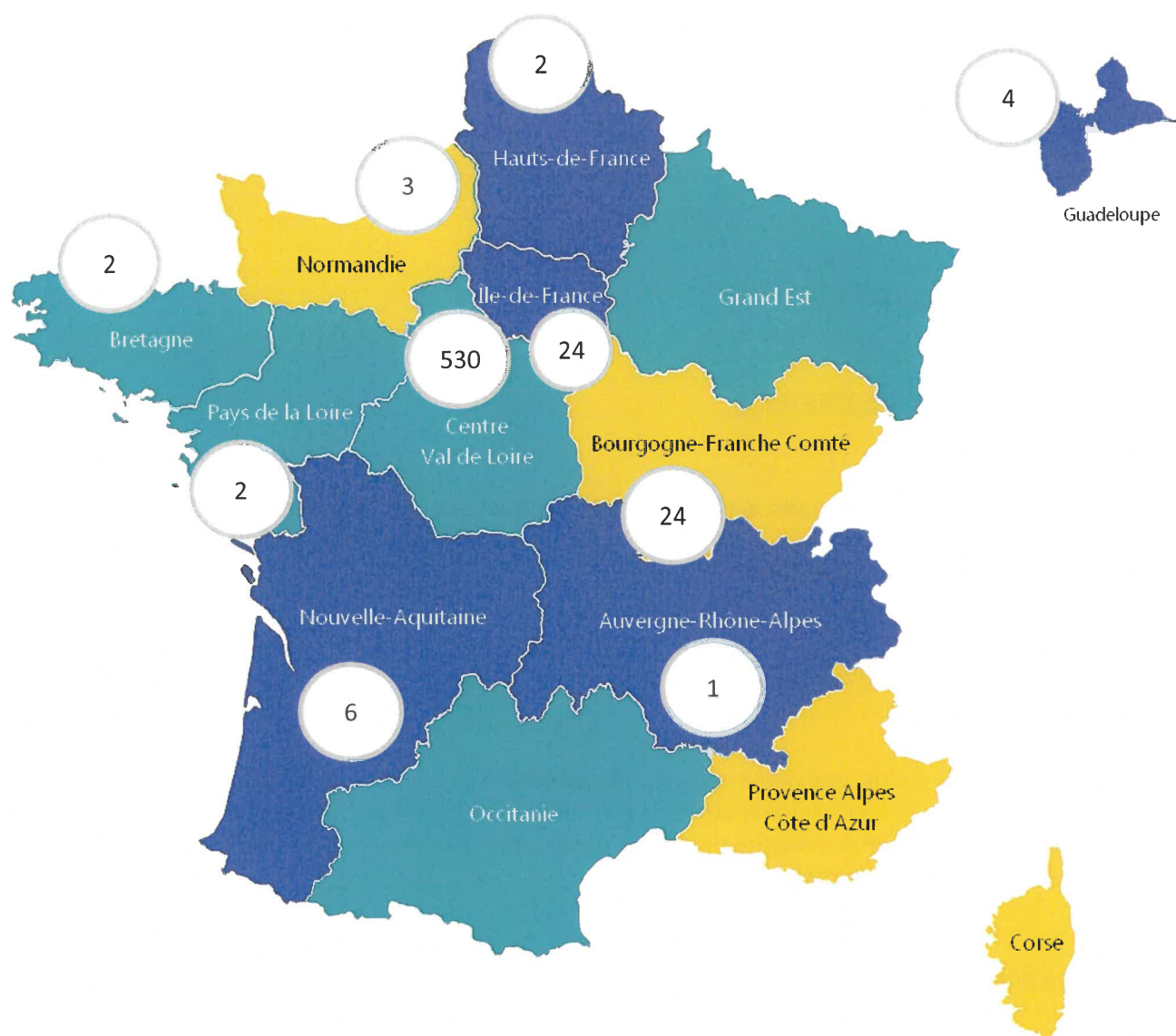
Les candidats âgés de 40 à 49 ans représentent 135 personnes, soit **23 %**.

On compte également 56 candidats de 50 ans et plus (**9 %**).

Enfin, seuls 29 candidats ont moins de 20 ans, soit **5 %**.



## Répartition géographique



## LES EPREUVES

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

## LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

### *Déroulement*

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées à la salle Omnisport Cuiry à Gien le 8 octobre 2025.

### *Intitulé règlementaire*

## LE CONCOURS EXTERNE

**Réponse à vingt questions à choix multiple** portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.

**Durée : 45 minutes ; coefficient 1.**

## LE CONCOURS INTERNE

**Série de trois à cinq questions appelant des réponses courtes** ou sous forme de tableaux, posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur des situations susceptibles d'être rencontrées par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

**Durée : 2 heures ; coefficient 1.**

## LE 3EME CONCOURS

**Série de trois à cinq questions à réponses courtes** posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

**Durée : 2 heures ; coefficient 1.**

### *Notes de cadrage*

Les notes de cadrage des épreuves d'admissibilité sont en ligne et peuvent être téléchargées sur le site du CDG45 : <http://www.cdg45.fr>

## Résultats des épreuves écrites d'admissibilité

	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours
<b>Nombre de présents</b>	368	115	13
<b>Seuil d'admissibilité</b>	14/20	10/20	11/20
<b>Nombre d'admissibles</b>	69	100	11
<b>Note la plus élevée</b>	16/20	19,50/20	19,50/20
<b>Note la plus basse</b>	0,00/20	0,00/20	9/20
<b>Note +10/20</b>	304	100	11

### Délibération du jury

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 27 octobre 2025 dans les locaux du centre de gestion du Loiret.

Les correcteurs ont formulé les commentaires suivants :

#### Epreuve de QCM (concours externe)

- Sujet adapté
- De nombreuses copies au-dessus de 10/20
- Un bon niveau global sur cette épreuve.

#### Epreuve de réponses à des questions à réponses courtes (concours interne et 3<sup>ème</sup> concours)

- Bonnes copies dans l'ensemble
- Il s'agissait de la première session de l'organisation d'une épreuve écrite pour le concours interne qui ne possédait jusqu'à présent qu'une seule épreuve orale
- Les candidats avaient bien préparé en amont, de bons efforts, le travail apporté dans l'ensemble est très satisfaisant.
- Bon niveau sur cette épreuve.

Les correcteurs ont donné un avis positif sur la qualité des deux sujets.

## LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

### Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, les 15, 16 et 17 décembre 2025.

## Intitulé règlementaire

### LE CONCOURS EXTERNE

Un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.

**Durée : 15 minutes ; coefficient 2.**

### LE CONCOURS INTERNE ET 3EME CONCOURS

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

**Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.**

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

### Grille d'entretien

Le jury s'est appuyé sur une grille d'entretien par voies d'accès comportant un découpage précis des points :

CONCOURS EXTERNE	NOTES
<b>1 – APTITUDE A EXERCER LES MISSIONS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• mises en situation professionnelle</li></ul>	/10
<b>2 – CONNAISSANCES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• connaissance des missions du cadre d'emplois (accompagnement des enfants et entretien des locaux)</li><li>• connaissance de l'environnement territorial</li></ul>	/8
<b>3 – MOTIVATION (tout au long de l'entretien)</b>	/ 2
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>

CONCOURS INTERNE ET 3EME CONCOURS	NOTES
<p><b>1 – Présentation par le candidat de son expérience et des compétences acquises à cette occasion (5 min au plus d'exposé)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Document retraçant le parcours professionnel complété par le candidat</li> <li>• Exposé du candidat</li> </ul>	<b>/ 5</b>
<p><b>2 – Capacité à analyser son environnement professionnel et à résoudre des problèmes en lien avec les missions (15 min)</b></p> <p><b>a- Connaissances de l'environnement professionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance de l'environnement territorial</li> </ul> <p><b>b. Capacité à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en situation professionnelle n°1</li> <li>- mise en situation professionnelle n°2</li> </ul>	<b>/13</b>
<p><b>3 – Motivation (tout au long de l'entretien)</b></p>	<b>/ 2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>

A l'issue des épreuves, le jury a examiné les notes présentées de façon anonyme.

Le jury arrête la liste d'admission dans la limite des places ouvertes au concours.

Le jury n'est pas tenu de pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours.

### **Note de cadrage**

La note de cadrage de cette épreuve est en ligne et peut être téléchargée sur le site du CDG45, dans la rubrique « concours » : <http://www.cdg45.fr>

## Résultats des épreuves orales d'admission

	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours
<b>Nombre de présents</b>	67	100	11
<b>Seuil d'admission</b>	14,67/20	13/20	12,67/20
<b>Nombre d'admis</b>	22	48	4
<b>Note la plus élevée</b>	20/20	20/20	20/20
<b>Note la plus basse</b>	2/20	4,50/20	2,50/20
<b>Note +10/20</b>	47	67	4

### Délibération du jury

Le jury d'admission s'est réuni le 18 décembre 2025 dans les locaux du centre de gestion du Loiret.

Les membres de jury ont fait part de leurs appréciations sur les épreuves orales qu'ils ont menées :

#### Concours externe :

Les candidats ont bien préparé leur épreuve à la fois sur le métier d'atsem mais également sur la partie culture territoriale.

#### Concours interne et 3<sup>ème</sup> concours :

Manque de préparation ressenti sur cette épreuve. Des candidats ont des lacunes sur l'environnement territorial. Toutefois, quelques candidats étaient très bons.

## CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats du concours et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts. Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au cadre d'emplois et permettra des nominations à la hauteur des attentes des collectivités.

Le président du jury remercie vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, ce qui a permis le bon déroulement de ce concours.

Fait à Orléans, le 26 mars 2025



Le Président du jury,

Monsieur Jean-Michel PELLÉ